



**OFFRE CERTIFICAT PROFESSIONNEL  
EN FISCALITÉ**

## I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

### 1.1- Présentation du certificat

La formation est intitulée : **FISCALITE D'ENTREPRISE**

- Responsable scientifique : **Pr Mamadou TOE**, Enseignant- Chercheur à l'Université Thomas Sankara, Professeur Titulaire du CAMES en Sciences de gestion,
- Calendrier Prochaine session :
  - **Inscription** : jusqu'au 20 octobre 2023
  - **Début des cours** : 06 novembre 2023
  - **Régime** : En Présentiel
  - **Fin des cours** : Fin décembre 2023

### 1.2- Contexte national

Selon le rapport d'une étude du le Centre d'information, de formation et d'études sur le Budget (CIFOEB) en 2019 sur les facteurs explicatifs de l'incivisme fiscal au BF, l'une des causes majeures de ce phénomène au Burkina réside dans la méconnaissance des textes et techniques fiscales. « Il est généralement lié à une faible compréhension de la loi, à une comptabilité déficiente et au manque de conseil fiscal professionnel – qui se traduisent par l'absence de déclaration et la minoration des déclarations par erreur » (Rapport CIFOEB, 2019/pp20). L'enquête réalisée dans le cadre de cette étude révèle que 53% des personnes interrogées affirment que l'analphabétisme et la méconnaissance des textes fiscaux est source d'incivisme fiscal.

Par ailleurs, il ressort de ce même rapport que le taux de pression fiscale (TPF) situé à 16,9% en décembre 2018 contre 17,2% en décembre 2017, ne respecte pas la norme communautaire  $\geq 20$  et que les perspectives sont à la hausse de cette pression fiscale sur les années suivantes. Cela aura pour conséquence, le renforcement du contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale alors que les entreprises ne disposent pas forcément de ressources compétentes en la matière.

C'est au regard de la complexité de la fiscalité, l'instabilité des textes et du manque d'offre de formations complètes et pointues en la matière que le CAGEI propose ce certificat de renforcement des capacités des différents intervenants de la chaîne.

### 1.3- Ressources humaines

Ce certificat vise donc à répondre aux besoins actuels du monde des organisations en ressources humaines compétentes. La formation est assurée d'une part, par des praticiens ou des professionnels du domaine de la fiscalité, détenteurs du titre d'une expertise et d'une expérience avérées et d'autre part, par des professeurs d'universités de haut niveau qui disposent de solides connaissances théoriques et pratiques de la profession.

## II-OBJECTIFS DE LA FORMATION

### 2.1-Objectif pédagogique

L'objectif général est de permettre à de nombreux juristes ou comptables qui sont amenés, dans le cadre de leurs missions, à tenir compte de règles ou de contraintes fiscales qui s'appliquent aux entreprises, de maîtriser le techniques, procédures et règles fiscales applicables au BF. Il

est, en effet, impératif de se familiariser avec l'environnement fiscal d'une entreprise afin d'éclairer au mieux leur action et stratégie. Il s'agit de mieux outiller les professionnels aux techniques fiscales afin de leur permettre d'identifier et maîtriser l'ensemble des impôts et taxes dus par une entreprise en vue d'une gestion fiscale optimale

## **2.2- Objectifs spécifiques et compétences validées**

A l'issue du programme, le candidat devrait être capable de :

- Cerner les règles générales qui régissent la fiscalité.
- Faire le point sur l'environnement fiscal de l'entreprise et maîtriser la gestion fiscale de l'entreprise.
- Assumer la responsabilité des obligations déclaratives de l'entreprise.
- Réaliser l'audit de l'environnement fiscal de l'entreprise.
- Appliquer les spécificités de la gestion fiscale de l'IS de la TVA de la fiscalité locale de la fiscalité patrimoniale et de la fiscalité immobilière.
- Gérer les relations entre les organisations et l'administration fiscale.
- Acquérir les réflexes techniques et les modes de raisonnement fiscaux
- Intégrer les mécanismes fiscaux tant en matière d'IS que de TVA
- Produire les principales déclarations fiscales de l'entreprise

## **2.3- Public cible**

- Toute personne souhaitant connaître les bases de la fiscalité.
- Toute personne amenée à pratiquer la fiscalité souhaitant acquérir de solides connaissances techniques.
- Responsables et collaborateurs des services financiers, juridiques, comptables et de gestion des entreprises

## **III-STRUCTURATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

### **3.1- Structuration générale de la maquette**

Les enseignements de ce certificat sont organisés en six (06) unités d'enseignements (UE) et correspond 13 crédits selon le modèle adopté par le centre afin de fournir aux auditeurs des connaissances et compétences structurées, pointues et complètes visant à les rendre plus opérationnels sur le terrain. Chaque unité d'enseignement comprend dispose d'un nombre de crédits représentant son poids et son importance dans le certificat. Le nombre de crédit affecté à l'unité détermine ensuite le volume horaire total de l'unité.

Code	Intitulé de l'enseignement	Crédit	Volume horaire	Intervenants
FE/UE1	Principes généraux de fiscalité des entreprises	1,5	15	Mr. Idrissa Ouédraogo, Inspecteur des impôts, Directeur en charge de la législation et du contentieux à la DGI
FE/UE2	Fiscalité internationale et communautaire	2	20	
FE/UE2	Impôts directs	4	40	Mr. Innocent Ouédraogo, Inspecteur des impôts, ex Directeur Général Adjoint de la DGI,
FE/UE3	TVA et prélèvements	2	20	Mr. Fousseni Badolo, Inspecteur des impôts, Direction du centre des impôts
FE/UE4	Fiscalité des personnes morales à but non lucratif	2	20	Mr. Zakaria Balima, Inspecteur des impôts, Direction des grandes entreprises
FE/UE5	Gestion des relations de l'entreprise avec l'administration fiscale	1,5	15	
	<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>130</b>	

### 3.2- Présentation du contenu du certificat

#### UE 1 : Principes généraux de fiscalité des entreprises

##### Objectifs pédagogiques

- Acquérir les mécanismes fondamentaux de la fiscalité des entreprises.
- Maîtriser les mécanismes de la fiscalité appliquée à l'entreprise et aux particuliers.
- Connaître les impôts et taxes obligatoires pour les entreprises et autres organisations au Burkina Faso.

#### UE 2 : Fiscalité internationale et communautaire

##### Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes sources de la fiscalité communautaire et internationale
- Analyser les conventions fiscales
- Évaluer les méthodes pour neutraliser les doubles impositions
- Évaluer les dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale
- Comprendre les règles de territorialité en matière de TVA pour les opérations internationales

#### UE 2 : Impôts directs

##### Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les techniques de calculs, de déclaration de l'Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)
- Maîtriser les techniques de calculs, de déclaration de l'Impôt sur les sociétés (IS)
- Maîtriser les techniques de calculs, de déclaration de l'Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA) et Impôt sur les bénéfices non commerciaux (IBNC)

### **UE 3 : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et prélèvements**

#### **Objectifs pédagogiques :**

- Maîtriser les techniques de calculs, de déclaration de l'Impôt TVA
- Maîtriser les techniques de prélèvements
- Maîtriser les techniques de retenues

### **UE 4 : Fiscalité des personnes morales à but non lucratif**

#### **Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les obligations fiscales des personnes morales
- Connaître les spécificités d'imposition des personnes morales
- Maîtriser les procédures de déclarations fiscales des personnes morales

### **UE5: Gestion des relations de l'entreprise avec l'administration fiscale**

#### **Objectifs pédagogiques :**

- Identifier les pouvoirs d'investigation de l'administration fiscale
- Maîtriser les délais de prescription et les pénalités encourues et connaître ses droits et garanties
- Maîtriser les procédures essentielles de gestion des contentieux
- Identifier et anticiper les principaux risques de redressement

### **3.5- Éléments d'approche méthodologique**

L'objectif ultime étant que les auditeurs ressortent transformés et immédiatement opérationnels dès la sortie de la formation, la méthodologie utilisée est essentiellement pratique et très interactive. La démarche andragogique tient compte des spécificités des auditeurs et sera principalement axée sur le partage d'expériences (à la fois entre l'animateur et les participants, mais aussi entre les participants eux-mêmes), les cas pratiques, les simulations et les jeux de rôles.

## **IV-CONDITIONS D'ADMISSION ET DE VALIDATION DU CERTIFICAT**

### **4.1- Conditions d'accès**

Le Certificat en fiscalité est prévu pour des promotions de 50 étudiants maximum, titulaires au moins d'un baccalauréat et justifiant d'une expérience dans le domaine comptable et/ou juridique.

### **4.2 Conditions de validation du certificat**

Chaque module est évalué sur la base d'au moins un travail de groupe et un examen final qui se déroule une semaine après le séminaire. Une moyenne générale minimale de 12/20 doit être obtenue pour la délivrance d'un certificat. Par ailleurs, aucun auditeur ne sera admis s'il a une note inférieure à 8/20 dans un module.

## **V-DUREE ET AUTRES MODALITÉS**

### **5.1- Durée et modalités déroulement des enseignements**

Ce programme est prévu par être déroulé en cours du soir sur 8 **semaines** de 6 jours, du lundi au samedi inclus.

### **5.2- Coût de la formation**

Frais de formation de chaque certificat est de 450 000 F CFA pour les candidatures individuelles et de 500 000 pour les candidatures institutionnelles. Les auditeurs devront s'acquitter des frais de formation par virement (voir RIB attaché) ou par chèque au nom du centre.

### **5.3- Livrables**

A la fin de la formation, les documents suivants seront disponibles :

- ✓ Certificat signé par le Président du conseil Scientifique du centre
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Les supports numériques des modules de formations ;